



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr. 6421

Rapport d'inspection - Installation electrique domestiqu	e BT / TBT e	<u>existante</u>		
N° de rapport: 22/160722/01				
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : □ maison □ appartement ☑ autres :	ch. +	CAVe		
Demandeur: CERTI Collecti Sol 4 200				
Personne sur place :code EAN de l'installation :4	!d			
Personne sur place :	_ Vi	G/		
Date de visite : 22/01/1/Date d'émission 22/01/1/Références client :				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : 1				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		iits terriiriaux .	17	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs	X			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	N			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	11			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	~			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe	1		-	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	*			
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	~			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : \mathcal{O} , \mathcal{O} , \mathcal{I} , $M\Omega$		V		
Résistance de dispersion de la prise de terre : \mathcal{L}_{1} Ω	V			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	I de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	ashl	
Manquements / Notes: # Abstence de plan é lectrei que y la hésistance d'isolement	re de	l'inst	•	
Teme est infineur an this	A The constitution	ligo	()	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle <u>périodiqu</u>	e est à effectuer	dans //SOC	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	complémentai ature de l'acte d	re est à exécuter le vente.	par OTEC	
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception:				
Nom et visa de l'inspecteur. Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	Nom et visa du demandeur pour réception : WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708			
CUFFARO WWW.cert	CUFFARO WWW.certigleo.708			
Tél. 0471/560.1				
Country Donie			1/2	





SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 6422

Rapport d'inspection - installation electrique domestique	BT / TBT e	<u>existante</u>	
N° de rapport 23. Mar. J. 22/32			
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :	+25	ETAG	00
Demandeur: Coffice Consol Soft House	<i></i>	0	
Personne sur place :	d		
Personne sur place :	C- V	1. Ce	
Date de visite : 22/01/16 Date d'émission : 22/07/1. Références clien	t: <i>N</i> .c	7	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		0 -	
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche Nombre de tableaux :	ement :	uits terminaux	11
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de once	ato terrimatix.	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou
Correspondances des schémas à l'installation		X	dérog.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	X		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	1112		36
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X	-	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V	-	1
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 3.59 . M Ω	N		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 24	Y		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
Manquements/Notes: Absence de plan ilchique al L'Reconsition nement de m			
* Recondition nement de m	alex	tel a	fact
JAX0			· [
Conflusion:			RAP.
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans 8000
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité var au terme de 18 mois après signat	complémentai ture de l'acte d	re est à exécuter le vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen c même organisme en vue de compléter le dossier.	omplémentaire	e est à exécuter p	ar le 273(fr)
Nom et visa de l'inspecteur CVFFARO Nom et visa du de	Nom et visa du demandeur pour réception :		
Pour SOCOTEC BELGIMM SOCOTEC Domenico	artigreen.be		
WWW.com	www.certigreen.be 61. 0471/580.708		
Tel. on			4/2
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/E Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be	BNP IBAN BE25 24	400 3255 1382 – BIC (1/2 GEBABEBB